

La spatialisation des habitations à bon marché.

De l'habitation dans la ville au logement producteur de ville

Claire Carriou

Institut d'Urbanisme de Paris - université de Paris XII Centre de Recherche sur l'Habitat - UMR LOUEST
claire.carriou@paris-valdeseine.archi.fr

Résumé

La tendance actuelle à une insertion renforcée des politiques du logement dans les politiques urbaines invite à (ré)interroger le schéma historique général suivant lequel l'évolution des politiques de l'habitat pourrait être envisagé comme le passage d'une question sociale (protection sociale par le logement) à une question spatiale. A partir de quel moment le logement devient-il un élément de construction urbaine et non plus seulement de politique sociale ? En outre, quel espace le logement contribue-t-il à construire : s'agit-il, par exemple, d'un espace socialement homogène, comme on vise à le faire aujourd'hui (loi SRU) ? L'analyse de discours menée ici pour la première période (fin XIXe à l'après première guerre mondiale) des habitations à bon marché (HBM), première politique en matière d'habitat social, nous conduit à nuancer l'idée que cette spatialisation serait progressive et linéaire. Ainsi on constate que la connexion politique du logement / politique urbaine se produit très tôt : par le biais de l'hygiène d'abord, on passe de considérations sur l'habitation au cadre de vie, puis aux questions sur les limites de la ville et de ses fonctions. Il faut donc plutôt s'orienter vers l'image d'une spatialisation "en dents de scie", mobilisant, en fonction des périodes, une vision différente de l'environnement d'implantation, à la fois en terme d'approche (hygiénique puis économique...), comme en terme d'échelle (de la rue à la ville voire au territoire national...).

Introduction

En vertu de la tendance actuelle à une "contribution élargie [des politiques du logement] aux problématiques urbaines [1]", on note une inflexion des propos interprétatifs relatifs aux politiques du logement : le rapport qu'elles entretiennent au territoire et à son aménagement se trouve désormais au coeur des interrogations [2]. Aussi voit-on émerger l'idée suivant laquelle l'évolution des politiques de l'habitat pourrait être envisagée comme le passage d'une question sociale (protection sociale par le logement) à une question spatiale. Si cette idée est volontiers mobilisée pour qualifier la "territorialisation" actuelle à l'oeuvre, elle n'en reste pas moins relativement inexplorée du point de vue de son déroulement historique [3]. A partir de quel moment le logement devient-il un élément de construction urbaine et non plus seulement de politique sociale ? En outre, quelle vision de la ville est alors projetée ? En clair, quel espace le logement contribue-t-il à construire ; s'agit-il, par exemple, comme c'est le cas aujourd'hui, d'un espace socialement homogène [4] ?

Forts de ces questions, nous avons engagé un travail sur l'implantation des "habitations à bon marché" dits HBM [5]. Travailler sur l'implantation du logement en effet, ce n'est pas seulement analyser la position accordée au logement, mais surtout analyser "par rapport à quoi" on implante. Aussi la notion englobe-t-elle la relation à l'environnement (qualifié de façon différente en fonction des époques -social, économique etc.-, et appréhendé à des échelles diverses) et la représentation du cadre bâti. Par la question de l'implantation des HBM, on aborde ainsi la question du rôle accordé au logement -et au logement social en particulier- dans la construction du territoire et celle des modalités de sa construction. Dans le cadre de cette analyse, nous nous posons ainsi d'envisager

le rapport à l'environnement d'implantation dans un sens large. A ce titre, nous envisageons la "spatialisation de la question du logement" comme le processus suivant lequel l'intervention politique concernant le logement ne se limite plus à l'objet logement -objet bâti logement- mais s'étend aux formes spatiales (matérielles, sociales) extérieures au logement. C'est un mouvement d'extension, hors de la sphère du logement, de l'impératif d'organisation de l'espace, à des échelles différentes. Selon cette perspective, le logement devient un objet géographique, intégré dans des modes de raisonnement de construction du territoire. Cette opération présente évidemment le risque que l'organisation du territoire devienne l'enjeu principal.

Le mouvement de spatialisation est ici analysé du point de vue de la conception des "experts", pour la période de 1894 au lendemain de la Grande Guerre [6]. Nous émettons l'hypothèse selon laquelle la "spatialisation" de la question du logement serait constitutive de la construction de celle-ci en tant qu'objet d'intervention publique, et qu'elle se produit par le biais de l'organisation de l'espace bâti, par la question de l'hygiène [7]. Nous nous sommes limités pour ce faire à l'analyse des discours de la littérature savante sur le sujet [8]. Le corpus de textes servant de support à l'étude est constitué des documents (rapports d'expertise, bulletins officiels, débats parlementaires, projets de loi etc.) produits par les groupes, milieux actifs et acteurs de la question du logement et de sa conception. Ces groupes porteurs de la question du logement (institutionnels, politiques, économiques etc.) ont été repérés suivant l'audience accordée à leur propos, soit par exemple que leurs positions aient été largement véhiculées au sein du milieu concerné par le logement, soit qu'ils aient encore formé un groupe de pression important au Parlement.

Emergence de la question du logement : une question a-territoriale ?

Il faut remonter à l'épisode des Expositions universelles du XIXe siècle pour appréhender les premières réflexions menées sur le logement en tant qu'objet de réforme : c'est du reste au sein de l'exposition de 1889 que sont posés les linéaments de la première législation en la matière. Lieux de démonstration industrielle, ces expositions intègrent assez rapidement dans leurs thématiques des questions afférentes au social. Ainsi elles voient l'émergence, dès 1855 mais surtout en 1867, à l'instigation de F. Le Play, d'une section "d'économie sociale", lors de laquelle est organisée une exposition sur le logement des ouvriers. S'y rencontrent et s'y cotoient alors un patronat préoccupé par les conditions de vie des ouvriers, des philanthropes et hygiénistes, fédérés déjà pour la plupart d'entre eux depuis plusieurs années autour Le Play, et de sa société d'économie sociale. Ils se réunissent autour du projet socio-politique de rétablir l'équilibre social troublé du fait de l'industrialisation et des nouveaux modes de vie urbains populaires qu'elle a fait émerger. C'est par la restauration de la famille ouvrière, sous l'autorité des nantis et puissants (patronage) [9], que les leplaysiens proposent de remédier à cette situation.

Le traitement réservé à la question du logement s'inscrit dans cette perspective sociale. La promotion du logement populaire se construit sur l'idée, qui marquera les habitations à bon marché pour toute la période à venir, que l'habitation a des répercussions morales et sociales importantes sur l'état de la famille et que c'est donc par la réhabilitation du "foyer" que peut se reconstituer la famille ouvrière [10]. Ainsi les réformateurs travaillent à définir ce qui permettrait de construire ce "foyer" tant recherché. Si l'on fait le récolement des réalisations primées lors de ces Expositions et que l'on analyse les critères considérés comme les critères d'excellence, on note que sont pris en compte : la taille du logement (adaptée à la famille), la séparation des pièces, l'évacuation des eaux usées (eaux de vidange etc.), l'autonomie du foyer, l'accès à la propriété au détriment de la location. Deux types de critères sont ainsi retenus par les réformateurs : des critères relevant de l'aménagement interne du logement et de sa juxtaposition d'avec les logements alentour et des critères relevant plus directement du statut d'occupation du logement et de son mode de financement.

En tout état de cause, on constate qu'aucun des critères mentionnés ne concerne l'implantation de l'habitation dans le territoire à une échelle plus fine, que ce soit d'un point de vue de la structuration morphologique ou sociale du quartier. A l'instar des modèles grandeur nature exposés lors des Expositions, les maquettes et plans présentent l'habitation comme déconnectée de son environnement, de son milieu d'implantation, éludant ces questions, pourtant soulevées lors des réalisations. Les réformateurs n'ont de cesse, dans les discours, de dénoncer l'insalubrité et l'encombrement des logements, pour autant ils limitent leur volonté d'action à la construction ou à l'amélioration de nouveaux logements, délaissant la question de l'assainissement, qui touche directement à la ville, à la compétence de l'Etat et des municipalités [11]. Par ailleurs, la question des équipements annexes au logement est résolument absente des discussions. On peut voir dans cette tendance, ainsi que le montre Jean-Pierre Frey pour Le Creusot, le refus des réformateurs d'accorder une urbanité, considérée comme dangereuse, aux ouvriers [12]. Dans les débats typologiques, on lit ainsi cette volonté de proposer un modèle d'habitation qui se pose à contre-courant des sociabilités populaires traditionnelles. Les réformateurs se prononcent unanimement pour le modèle du pavillon, seul modèle permettant "d'isoler" la famille [13], tandis que lui est opposé le modèle de la "caserne", immeuble collectif populaire parisien, "bête noire" des réformateurs français, qui cristallise à la fois la crainte des sociabilités populaires, le rejet de l'encombrement. Plus largement sont écartés tous modèles de constructions présentant des espaces communs, susceptibles d'être porteurs de vie collective. Il s'agit donc de favoriser le recentrage de la famille sur elle-même, par la distanciation, l'habitation individuelle se présente à ce titre comme le modèle idéal. Mais l'isolement spatial n'est pas le seul facteur qui joue en sa faveur : les réformateurs voient également en elle le moyen de diffuser l'accession à la propriété, envisagée comme moyen de stabilisation et d'assurance sociale [14].

Ainsi l'habitation est davantage appréhendée comme une "cellule sociale", a-territoriale, que comme un lieu où loger : "[l]a maison ne répond pas à un besoin purement physique ; elle n'a pas pour but unique de protéger le corps contre les intempéries du dehors, de lutter contre le refroidissement ; en servant d'enveloppe à la famille, elle devient un des éléments essentiels de la vie en société [15]". C'est par la cumulation des "cellules" familiales, pour reprendre une expression propre à Le Play, dans un cadre hiérarchisé, qu'il est envisagé de reconstruire le tissu social.

Une spatialisation ponctuelle dans la ville : la ville conçue comme cadre donné

Nous faisons l'hypothèse, avec S. Magri, que l'insertion de la "question" du logement dans les politiques urbaines émerge lors des discussions préparatoires au congrès de 1889, au cours duquel est discuté le premier projet de loi concernant le logement. On voit en effet apparaître une inflexion du discours en relation avec une certaine prise en compte assumée de la ville. Plusieurs facteurs concourent à cette orientation nouvelle. La question de l'hygiène joue d'abord un rôle important dans ce processus : la salubrité du logement est vue désormais comme ayant potentiellement un impact sur la salubrité de la ville entière [16]. Il convient ensuite d'évoquer le changement idéologique profond intervenu depuis la dernière Exposition : le paysage politique est marqué par la présence des républicains. Le modèle de patronage défendu par Le Play, fondé sur les patrons, est de ce fait mis au ban des propositions, au profit de formes de production du logement alternatives, associatives ou privées, hors de la relation de dépendance patron/ouvrier [17]. Elle est enfin le produit de lobby particuliers : la question du logement est, dès les années 1883-1884, abordée au conseil municipal de Paris, où une commission ad hoc est réunie pour résoudre la crise des loyers sur le terrain de la gestion municipale.

C'est dans ce contexte (déplacement de la question du logement sur la plan de la sphère publique et sortie du monde du Travail [18]) qu'émergent, par le biais typologique, les premières réflexions

concernant l'implantation du logement. Les réformateurs en viennent à accepter le modèle de l'immeuble collectif comme type du logement à construire, celui-ci étant envisagé comme le modèle architectural le plus adapté à la réalisation de logement dans les villes, du fait du coût du foncier. Pensée dans un cadre libéral, la production de HBM doit en effet rester rentable et ne pas dépasser certains plafonds de valeur locative : de ce fait, plus le terrain est cher, plus cet équilibre est difficile à trouver. La construction en hauteur permet de contourner cette difficulté et de construire là où le terrain est cher, à savoir dans les centres urbains denses. Ainsi les immeubles collectifs réalisés dans Paris par la société philanthropique sont largement primés à l'Exposition universelle de 1889 [19]. Notons à cet égard que le modèle d'habitat collectif proposé par la société philanthropique a largement évolué : il ressemble bien plus à une superposition de "maisons individuelles" qu'à la fameuse "caserne" tant décriée. La reconnaissance de ce modèle révèle ainsi que le projet réformateur coïncide désormais, pour des raisons de faisabilité financière, avec la réalité urbaine : il n'est plus pensé hors de la ville mais en relation avec la réalité urbaine. Cette évolution n'en reste pas moins timide. Ainsi, "les propositions discutées en 1889 restaient centrées sur le logement - cadre de vie de la famille - plutôt que sur l'habitat - cadre de vie de la collectivité des résidents [20]". La loi votée en 1894 ne fait du reste que confirmer ces orientations par la définition qu'elle donne de l'habitation à bon marché : pour obtenir le label "habitations à bon marché", une construction doit respecter un plafond de valeur locative et correspondre aux exigences de salubrité requises par le certificat de salubrité, dont sont exclues les modalités d'implantation. C'est là la conception traditionnelle des "habitations à bon marché", telle qu'elle est également relayée et instrumentalisée au sein de la CDC, d'autant plus en phase avec ces principes que ceux-ci s'accordent avec ses impératifs de rentabilité.

Le discours reste focalisé sur le logement. Pour autant, on voit émerger une certaine spatialisation de son approche, du fait même que les typologies proposées peuvent être déclinées suivant le contexte d'implantation, qu'il s'agisse d'un centre urbain aggloméré (immeuble collectif) ou d'une banlieue moins dense (maisons individuelle). L'environnement de localisation est ainsi pensé suivant une vision assez canonique de la ville-centre agglomérée et de la ville moins dense. Cette vision spatiale s'étoffe par ailleurs : en 1898, quelques années seulement après le vote de la loi fondatrice de 1894, Jules Siegfried propose un second projet de loi, interprété alors par les parlementaires et nombre de réformateurs comme visant à favoriser le logement rural.

Une "spatialisation" par juxtaposition / interaction : glissement du logement, à la rue, au quartier et à la ville

C'est par le biais des réflexions en matière d'hygiène que s'affirme véritablement la spatialisation de la question du logement. Cette période, marquée par le vote de la loi de 1902 sur la santé publique, est plus généralement celle de la diffusion des découvertes pasteurienne et du lancement de l'opération du casier sanitaire de Paris. Les rapports du conseil supérieur des HBM ou les bulletins de la SFHBM [21] font largement écho à ce glissement hygiéniste, ainsi qu'en témoigne la très large réception qui est alors accordée par exemple à la conférence tenue par Paul Juillerat et Louis Bonnier en 1905 au Congrès international de la tuberculose. A l'occasion de cette conférence, ils pointent du doigt le rôle de l'environnement construit dans le développement des maladies. A se référer aux discours, la salubrité est en passe de devenir le critère déterminant des habitations à bon marché [22]. L'exigence de salubrité se fait à la fois plus précise et plus globale. Lors de la IV^e conférence nationale des stés d'HBM tenue à Paris au musée social le 6 mars 1910, Louis Ferrand, président de la société anonyme des habitations économiques de la Seine, émet un rapport sur les "conditions d'hygiène à exiger d'une habitation à bon marché". Il évoque trois points essentiels : l'aération, l'éclairage et l'évacuation des matières usées. Or, pour que l'air soit renouvelé, "il faut veiller à ce que la maison soit entourée d'espaces non construits, dans lesquels l'air circule abondamment". Ces réflexions l'amènent ainsi à étendre pour la première fois à la voirie, les réflexions menées quant à l'assainissement de la maison : il passe de ce fait de l'échelle

du logement à celle de l'aménagement du quartier : "[...] dans toute partie de son territoire où il y aura une agglomération de maisons, la commune [doit être] invitée à faire les travaux nécessaires pour l'adduction d'eau potable, pour l'évacuation des eaux usées, et que le respect des lois et règlements sanitaires soit imposé aux communes au même titre qu'aux particuliers [23]". Le logement n'est donc plus appréhendé comme point isolé, déconnecté mais de plus en plus volontiers en interaction avec son environnement, par le biais de l'hygiène.

Ces idées contribuent à redonner du crédit au groupement des maisons, envisagé comme la solution la plus adaptée pour réaliser au mieux et de façon la plus économique les travaux de voirie. Mais l'hygiène n'est bientôt plus le seul critère pris en compte. Au vu de la réception, très positive, réservée dans les textes, en 1905, au projet de construction d'un groupe d'immeubles collectifs par la fondation Rothschild dans un quartier de Paris, on note que l'idée du groupement fait son chemin : outre les innovations architecturales en matière d'hygiène (cour ouverte), les réformateurs mettent en avant la présence d'équipements et de services communs (lavoirs, bains-douches, restaurants collectifs). Cet engouement n'est pas à interpréter comme un revirement par rapport à leurs positions -la présence de ces services est avant tout envisagée comme un outil permettant de cadrer les habitants, plutôt que de développer des supports de vie collective-. On peut en revanche le voir comme la marque d'un intérêt pour un aménagement plus général des conditions de vie, ne se réduisant plus strictement au logement, mais permettant de gérer dans son entier le cadre de vie. En tout état de cause, ce projet voit apparaître l'idée de l'îlot comme échelle d'intervention réformatrice sur la ville.

Ainsi on observe, dans les milieux porteurs de la politique HBM, que se rejoignent progressivement questions du logement et de l'aménagement urbain, l'une devenant connectée à l'autre. Cette tendance apparaît plus sensible encore à la section d'hygiène urbaine et rurale ou SHUR du musée social [24], section plus spécifiquement orientée autour des questions liées à l'urbain, ouverte à l'issue de la campagne électorale municipale de 1908. Autour de la question de la destruction des fortifications de Paris se mobilise alors toute une élite préoccupée par la réforme de la ville. L'émergence de la SHUR nous intéresse ainsi à double chef : d'une part, elle est fondée au sein du musée social voué à l'origine à la définition d'une politique du logement, d'autre part les artisans même de la loi Siegfried (Siegfried au premier chef) deviennent membres actifs de cette section qui regroupe, outre les "traditionnels" réformateurs de la question du logement, des protecteurs du paysage etc. En un sens, la SHUR entérine le glissement progressif qui s'opère, au sein même de l'institution mère de la réforme du logement, vers les questions urbaines [25]. A tel point que l'on peut affirmer que la question du logement joue un rôle essentiel, sinon moteur, dans la gestation puis l'émergence de nouveaux savoirs et pratiques en matière d'aménagement urbain [26]. Elle constitue à tout le moins un pivot autour duquel s'ordonnent les réflexions urbaines. Le logement y est rarement abordé en tant que tel, distinct des autres questions urbaines, mais plutôt intégré dans des réflexions portant sur l'organisation de la ville. L'épisode de la destruction des fortifications apparaît emblématique de cette orientation : le projet de construction de HBM occupe une place centrale dans le projet proposé par la SHUR mais pas exclusive. Important aussi dans l'implantation des logements projetés : une organisation préalable de l'espace vidé, une opération d'équilibrage entre zones construites et zones libres ou "espaces libres", la construction d'équipements. Plus intéressant, l'implantation des futurs logements n'est pas pensée comme concernant seulement le quartier aménagé mais comme touchant à l'ensemble de la ville. Cette approche apparaît sans doute d'autant plus fortement que les terrains enserrant la ville : leur emploi futur est appréhendé dans l'idée de contribuer à l'amélioration urbaine de l'ensemble de l'agglomération, et non comme se limitant au strict territoire à aménager. Il y a l'idée de toucher un point pour toucher l'ensemble [27], la ville étant elle-même envisagée comme un corps dont toutes les parties sont solidaires.

La spatialisation et le logement : améliorer le logement, améliorer la ville

Cette nouvelle approche de l'implantation du logement, véhiculée dans la SHUR, mais que l'on voit se diffuser plus généralement dans l'ensemble du milieu des réformateurs (la question de l'aménagement urbain prend forme) marque deux évolutions notables dans la conception du logement et de son implantation à la veille de la Grande Guerre :

► d'une part, elle entérine le fait que le "mal", associé traditionnellement aux conditions de logement, au surpeuplement ou à l'insalubrité, concerne désormais l'environnement urbain : la rue, le quartier, voire même la ville. En ce sens, on peut parler d'une "urbanisation" de la question du logement. La crise du logement, c'est désormais la "crise de la ville", ainsi que l'exprime clairement R. Merlin, bibliothécaire au musée social, dans un ouvrage faisant la "synthèse" des réflexions menées dans son entourage : "La crise du logement étant un mal amené par un afflux dans les villes, par l'insuffisance des agglomérations, par l'insalubrité de celles-ci, par le défaut d'espaces libres, par l'imprévoyance dans l'extension future des cités, par leur absence de politique foncière, il faut chercher à combattre ces graves inconvénients par des moyens sociaux, que les villes elles-mêmes sont les premières obligées à mettre en oeuvre, puisqu'elles sont les auteurs responsables du mal [28]". Résoudre la crise du logement, c'est donc construire du logement mais suivant une organisation préalable de la ville.

La loi de 1912, qui autorise les offices, organismes sous tutelle de la municipalité, à construire directement du logement, apparaît comme l'aboutissement de ces orientations nouvelles en faveur de l'aménagement de la ville. La réforme du logement est cette fois institutionnellement placée sur le plan de la gestion du territoire municipal. Pour autant, on peut faire l'hypothèse, si l'on se réfère en particulier aux rapports du conseil supérieur des HBM de ces années, que le projet d'une loi en faveur de la construction de HBM par des offices municipaux (sous tutelle municipale) ne provient pas exactement des mêmes milieux. Les rapporteurs des institutions officielles en matière de HBM se prononcent en effet en négatif par rapport à l'idée d'une intervention directe dans la construction par les municipalités [29]. Ainsi cette orientation est plutôt à attribuer aux initiatives des édiles parisiens qui négocient dans ce sens depuis le début du siècle [30]. Si l'on reconstruit en effet la chronologie des événements ayant abouti au vote de cette loi en 1912, on note que cette loi ne fait en fait qu'étendre à l'ensemble des villes une capacité accordée d'abord à la municipalité de la ville de Paris à titre exceptionnel. Deux milieux, deux mouvements militent ainsi pour une "urbanisation" de la question du logement, bien que chacun de façon différente : les édiles municipaux d'un côté, partisans d'une intervention publique en matière de construction, et de l'autre, les réformateurs du musée social et plus particulièrement de la SHUR, plus enclins à un encadrement public de l'action privée qu'une intervention directe. Leurs divergences se situent plutôt sur le plan politique et des moyens de la mise en oeuvre que celui des idées.

► d'autre part, elle induit une inversion dans l'approche du logement et de son implantation : ce dernier n'est plus pensé comme devant s'implanter dans un cadre mais comme contribuant à la construction de la ville, à son aménagement. Au logement est accordé un rôle productif. On peut voir à ce titre dans les idées développées par Henri Sellier ou dans les expériences pionnières menées notamment par l'équipe du Foyer Rémois au sortir de la Grande guerre un certain aboutissement de ce mode de pensée. Dans les deux cas, l'intérêt pour le logement est compris comme un moyen d'intervention sur la ville. Le parcours de Henri Sellier est exemplaire à cet égard : militant socialiste, il débute sa carrière politique très tôt avec une attention et un engagement tout particulier envers les questions afférentes à la croissance de l'agglomération parisienne, en particulier la question de la banlieue. C'est ainsi dans le cadre des discussions sur l'extension de l'agglomération parisienne, menées de 1910 à 1913, sous la houlette de l'administration préfectorale préoccupée par l'urbanisation galopante, que Henri Sellier,

administrateur de l'office des HBM de la Seine fraîchement nommé, propose de participer, par la construction de cités-jardins, à "décongestionner l'agglomération" parisienne. Son but n'est pas de construire des "cités-jardins" au sens où l'entend Ebenezer Howard, à savoir des cités autonomes d'un point de vue économique, politique et social, mais plutôt d'aménager des banlieues résidentielles autour de Paris, bénéficiant d'un cadre privilégié [31]. L'implantation des HBM est donc pensée à un double niveau dans le projet de Sellier. Elle se construit d'abord par rapport à une vision d'ensemble de l'agglomération parisienne et surtout de son extension : on note là l'introduction d'une conception dynamique de la ville, l'idée étant d'implanter avant que la ville ne s'étende. Elle se construit ensuite au niveau micro dans la juxtaposition des logements entre eux : les critères déterminants dans l'agencement des logements les uns par rapport aux autres restent l'impératif de l'éloignement, de l'hygiène, la proximité des espaces verts, des équipements collectifs. Pour le projet de Suresnes, Henri Sellier ajoute une dimension sociale inédite au projet ; il propose en effet de mélanger les populations de manière à recréer une certaine diversité sociale. Ces propos n'en restent pas moins relativement marginaux dans le champ et sont sans doute à mettre au compte du double projet de "faire ville" et de rentabiliser l'opération d'un point de vue financier [32].

Le projet de structurer l'urbanisation par le logement, investi dans ce cas précis par une structure publique n'en est pas moins partagé par des hommes aux opinions politiques plus libérales. La reconstruction de la ville de Reims en 1919 avec la collaboration du Foyer Rémois, société de construction de HBM, constitue de ce point de vue un autre moment important, largement évoqué et cité en exemple dans la revue du musée social par exemple ou les bulletins de la SFHBM, traditionnellement plus conservateurs [33]. Les édiles de cette ville décident, plutôt que de reconstruire à l'identique, de procéder à sa reconstruction en établissent d'abord un plan d'aménagement. G. Charbonneaux, fondateur d'une société de construction de HBM, projette de racheter les dommages de guerre des immeubles détruits pour construire de nouveaux quartiers résidentiels, intégrés dans le plan d'aménagement de la ville en cours de réalisation. Ainsi, comme dans le projet présenté par Sellier en 1913, concernant l'office de la Seine, celui du Foyer Rémois s'inscrit avant tout dans une démarche urbaine. C'est en effet à partir d'une vision d'ensemble, réticulaire et fonctionnelle sur la ville considérée, qu'est appréhendé le logement. Cette approche apparaît plus rationalisée encore dans le cas du Foyer Rémois, dans la mesure où le plan de ville est défini, sur les conseils de l'urbaniste américain Geo B. Ford auquel les édiles ont fait appel, selon un "zonage" des fonctions : zone industrielle, zone résidentielle, centre administratif sont désormais clairement distincts. L'implantation du logement est donc définie presque scientifiquement en fonction de la distribution générale de la ville par zones puis en fonction de l'organisation interne de cette zone. Elle obéit au projet de rendre plus performantes les fonctions de la ville. Rappelons à cet égard que ces expériences s'inscrivent dans le contexte plus général d'institutionnalisation des nouvelles idées sur la ville, envisagée comme "phénomène complexe" faisant entrer en interaction plusieurs fonctions (dont celle de la résidence et du logement) : vote de la loi Cornudet en 1919, organisation d'un enseignement en urbanisme avec la création de l'Ecole des Hautes Etudes Urbaines à la même date, réunion d'une première conférence internationale des villes. Ces idées visent alors, par la compréhension des principes de fonctionnement de la ville, à améliorer son action, son développement, en particulier son développement économique.

Il apparaît en somme que les réformateurs ne se posent pas d'emblée la question de savoir où localiser ces logements et par rapport à quoi. D'abord envisagé comme un outil de réforme sociale centré sur la réhabilitation de la cellule familiale, le logement n'est pas appréhendé au regard de son environnement. Quand cela se produit, dès les premières années du siècle, c'est d'abord en corrélation avec l'environnement bâti qu'est pensé ce rapport, la question de l'hygiène jouant un rôle prépondérant dans ce processus. La spatialisation observée emprunte alors un double mouvement : d'une part l'échelle du territoire prise en compte dans l'implantation du logement s'élargit progressivement pour s'étendre à la ville entière ; d'autre part, cet environnement n'est plus seulement appréhendé au regard de critères hygiéniques ou financiers. En lien avec

l'émergence de la "science" nouvelle de l'urbanisme, c'est par rapport aux fonctions de la ville, telles qu'analysées par cette discipline, qu'est pensée l'implantation du logement. Plus étonnant, on observe que le rapport à l'environnement bâti s'inverse dans les années précédant la Grande Guerre : la construction de HBM n'est plus envisagée comme s'implantant dans un cadre mais comme concourant à produire ce cadre. Le logement en vient à poser la question de ses limites et de ses fonctions de la ville. C'est du reste cette approche fonctionnelle qui marque par la suite les réflexions menées au cours des années vingt concernant la politique du logement ; le groupe des "planistes" en particulier radicalise ce mode de pensée en intégrant la production du logement dans un projet de gestion rationalisée de l'ensemble de la vie économique du pays.

Si l'on en revient en dernière instance à l'idée de "spatialisation de la question du logement", il convient, pour ce qui concerne le champ des discours, de nuancer l'idée que cette spatialisation serait progressive et linéaire. Il semble plutôt qu'il faille s'orienter vers l'image d'une spatialisation "en dents de scie", mobilisant, en fonction des périodes, une approche différente de l'environnement d'implantation : social, économique, hygiénique... Cet environnement étant lui-même appréhendé à des échelles différentes.

Notes

[1] DRIANT (Jean-Claude), "Les politiques du logement", in Dictionnaire de l'habitat et du logement, sous la dir. de SEGAUD (Marion), BRUN (Jacques), DRIANT (Jean-Claude), Paris, Armand Colin, 2003, p. 333.

[2] Citons par exemple, ainsi que le fait Jean-Claude Driant dans son article, l'ouvrage de BROUANT (Jean-Philippe), JEGOUZO (Yves), La territorialisation de politiques et du droit de l'habitat social. Paris, GRIDAUH, "Cahiers du GRIDAUH", n°2 ou mentionner la conclusion par Jean-Pierre Lévy de l'ouvrage dirigé par HAUMONT (Nicole) et LEVY (Jean-Pierre), La ville éclatée : quartiers et peuplement, L'Harmattan, 1998.

[3] Les seuls travaux historiques consacrés au glissement de la question du logement à celle de la ville sont ceux de Susanna Magri et Christian Topalov et se limitent à la période du premier après-guerre. On peut citer : MAGRI (Susanna), TOPALOV (Christian), "De la cité-jardin à la ville rationalisée. Un tournant du projet réformateur, 1905-1925. Etude comparative France, Grande-Bretagne, Italie, Etats-Unis", in : Revue française de Sociologie, XXVIII, 1987, 417-451. Ou encore : MAGRI (Susanna), Les Laboratoires de la réforme de l'habitation populaire en France : de la société française des HBM à la section d'hygiène urbaine et rurale du musée social 1889-1909, Paris, ministère de l'Équipement, du Logement, 1995. Yankel FIJALKOW, dans son ouvrage sur La construction des îlots insalubres, Paris 1850-1945, L'Harmattan, 1998, aborde aussi, par le biais de la notion d'insalubrité, l'évolution de la conception de la question du logement vers l'aménagement urbain.

[4] La "territorialisation des politiques du logement" observée actuellement est plus orientée sur la gestion du peuplement et la réhabilitation du lien social.

[5] Le vote de la loi Siegfried en 1894 relative aux "Habitations à bon marché" est la première législation française en matière de logement populaire. On considère qu'elle marque les débuts de l'histoire du logement dit social.

[6] La fin de la période étant traitée dans la thèse en cours.

[7] On est loin de la problématique de gestion du peuplement urbain !

[8] La thèse comportera une partie complémentaire bâtie sur plusieurs études de cas.

[9] FREY (Jean-Pierre), Le rôle social du patronat : du paternalisme à l'urbanisme. Paris,

L'Harmattan, 1995, pp. 59 à 65 ; REBERIOUX (Madeleine), "Les ouvriers et les expositions universelles", in Le livre des Expositions universelles : 1851-1989. Paris, Musée des Arts décoratifs, 1983, p. 203.

[10] DEGRAND (E.), FAUCHER (J.), "Habitations caractérisées par le bon marché uni aux conditions d'hygiène et de bien-être", in Exposition universelle de 1867 à Paris. Rapports du jury international, Paris, imprimerie administrative de Paul Dupont, 1868, p. 882.

[11] MAGRI (Susanna), "Des "ouvriers" aux "citoyens modestes". Naissance d'une catégorie : les bénéficiaires des habitations à bon marché au tournant du XXe siècle", in Genèses 5, septembre 1991, p. 39.

[12] FREY (Jean-Pierre), Le rôle social du patronat..., p. 352.

[13] On peut nuancer pour autant : les réalisations primées lors des expositions de 1867 et 1889 comprennent aussi des immeubles collectifs, en particulier les constructions effectuées avec les crédits publics dégagés par Napoléon III pour la construction de logements populaires dans Paris.

[14] GROUX (GUY), LEVY (Catherine), La possession ouvrière. Du taudis à la propriété (XIXe-XXe siècle). Paris, Les éditions de l'Atelier, 1993, p. 32 et suivantes.

[15] Bulletin de la SFHBM. Année 1893. Proposition de loi Siegfried. Exposé des motifs, p. 49.

[16] Dans le bulletin de la SFHBM, année 1893, on voit se multiplier les articles portant sur l'hygiène de l'habitation.

[17] Il convient évidemment de voir dans cette évolution les effets de l'épisode de la commune de 1871 et la perte de crédit qu'en retirent les industriels.

[18] MAGRI (Susanna), "Des ouvriers "modestes" ..., p. 35.

[19] PICOT (Georges), "Habitations ouvrières, Rapport de la section XI du Groupe de l'Economie sociale", in Rapports du jury international de l'exposition universelle de 1889. Paris, imprimerie nationale, 1891.

[20] MAGRI (Susanna), Les Laboratoires de la réforme..., p. 31.

[21] Ces imprimés expriment, au moins pour ce qui concerne le début du siècle, la voix des experts de la question du logement. Le conseil supérieur des HBM, créé en 1894, est l'organe officiel chargé de coordonner l'oeuvre des HBM, tandis que la SFHBM ou société française des habitations à bon marché est une société privée fondée à l'issue du congrès de 1889 et visant à promouvoir l'action en faveur des HBM.

[22] Les bulletins de la SFHBM comme les rapports du conseil supérieur des HBM accordent de plus en plus de place aux questions d'hygiène. Pour ne citer qu'un exemple, indiquons que la SHUR organise dès 1909 une causerie-conférence sur le thème "le logement et la santé", Le musée social. Annales. 1909, p. 114.

[23] IVe conférence nationale des sociétés d'habitations à bon marché tenue à Paris au musée social le 6 mars 1910. Rapports et compte-rendu sténographique des séances. Paris, SFHBM, 1910, p. 98.

[24] Le musée social est l'organe réformateur fondé à l'issue de l'exposition de 1889 et voué à ses débuts à la conception de la politique du logement.

[25] MAGRI (Susanna), Les laboratoires de la réforme..., p. 65 et HORNE (Janet), Le musée social. Aux origines de l'Etat-providence, Paris, Belin, 2004, p. 286.

[26] GAUDIN (Jean-Pierre), L'Avenir en plan. Technique et politique dans la prévision urbaine 1900-1930. Paris, Champ Vallon Seyssel, 1985, p. 47.

[27] Le musée social. Annales. 1909. Compte-rendu de la séance du 11 novembre 1909 : travaux concernant l'aménagement des fortifications de Paris.

[28] MERLIN (Roger), La crise du logement et les habitations à bon marché, Paris, 1913, p. 26.

[29] Rapports du conseil supérieur des habitations à bon marché, années 1911 et 1912.

[30] AN F2 2126. Administration financière des communes.

[31] SELLIER (Henri), La crise du logement et l'intervention publique en matière d'habitation populaire dans l'agglomération parisienne, Paris, Editions de l'OPHBM de la Seine, 4 volumes, 1921.

[32] C'est du moins l'analyse qu'en tirent les membres de la commission de la surveillance de la CDC chargés d'étudier les dossiers de demande de subvention.

[33] Revue du musée social, 1922, "L'oeuvre du Foyer rémois", par G. Charbonneaux, conférence donnée le 23 novembre 1923.